



CLASSIQUES
GARNIER

Édition de DUBRAY (Jean), « Règles d'édition », *Correspondance de l'abbé Grégoire avec son clergé du Loir-et-Cher*, Tome I, 1791 à 1795, GRÉGOIRE (Abbé), p. 9-9

DOI : [10.15122/isbn.978-2-406-06236-3.p.0009](https://doi.org/10.15122/isbn.978-2-406-06236-3.p.0009)

La diffusion ou la divulgation de ce document et de son contenu via Internet ou tout autre moyen de communication ne sont pas autorisées hormis dans un cadre privé.

© 2017. Classiques Garnier, Paris.
Reproduction et traduction, même partielles, interdites.
Tous droits réservés pour tous les pays.

RÈGLES D'ÉDITION

ORTHOGRAPHE ET SYNTAXE

L'orthographe a été, dans l'ensemble, modernisée, même si nous avons laissé subsister, ici ou là, quelques archaïsmes. Ainsi, Grégoire emploie facilement « plutôt » à la place de « plus tôt », expression que nous avons, chaque fois, rectifiée.

Les noms de personnes et de lieux ont été normalisés, autant qu'il a été possible, car, s'agissant des noms de famille, ils concernent des individualités quasi inconnues. Non seulement Grégoire (qui n'est pas natif de la région) mais aussi ses correspondants paraissent particulièrement insoucieux d'une exactitude littérale dans ce domaine.

PONCTUATION

La ponctuation a été largement introduite, car elle est souvent inexistante dans les lettres et parfois fantaisiste.

LOCALISATION

Le lieu de rédaction du document est précisé quand celui-ci en porte la mention explicite. En ce qui concerne Grégoire, il n'est presque jamais énoncé, même si ses courriers sont expédiés, soit de son domicile parisien, soit de son bureau de l'Assemblée.